

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**reBlanX®**

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 3-401

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

reBlanX®

Groupe du produit: Composant en poudre

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Fabrication de produits dentaires.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

|                |                         |                                  |
|----------------|-------------------------|----------------------------------|
| Société:       | AcrylX GmbH             |                                  |
| Rue:           | Industriestraße 7       |                                  |
| Lieu:          | D-61191 Rosbach v.d.H.  |                                  |
| Téléphone:     | +49 (0) 6007 - 9382 300 | Téléfax: +49 (0) 6007 - 9382 390 |
| e-mail:        | info@acrylx.com         |                                  |
| Interlocuteur: | Oliver Wesner           | Téléphone: 320                   |
| e-mail:        | info@acrylx.com         |                                  |
| Internet:      | www.acrylx.com          |                                  |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans comme déchet dangereux - conformément à la législation locale et nationale - incinérateur approprié et agréé pour les déchets organiques combustibles.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Enthält Methylmethacrylat, Dibenzoylperoxid. Kann allergische Reaktionen hervorrufen.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange à base de polyméthacrylates de méthyle et de catalyseur.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## reBlanX®

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 3-401

Page 2 de 8

### Composants dangereux

| N° CAS    | Substance                                                                                               |          |                  | Quantité     |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------|--------------|
|           | N° CE                                                                                                   | N° Index | N° REACH         |              |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                                                            |          |                  |              |
| 9011-14-7 | Acrylic polymère                                                                                        |          |                  | 95 - < 100 % |
|           |                                                                                                         |          |                  |              |
| 94-36-0   | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle                                                            |          |                  | < 1 %        |
|           | 202-327-6                                                                                               |          | 01-2119511472-50 |              |
|           | Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H241 H319 H317 H400 H410 |          |                  |              |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## reBlanX®

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 3-401

Page 3 de 8

### Remarques générales

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS  | Désignation           | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|---------|-----------------------|-----|-------|-------|-----------|---------|
| 94-36-0 | Peroxyde de dibenzoyl | -   | 5     |       | VME (8 h) |         |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Autorisation n°

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire .

Un masque anti-poussière ou un respirateur adapté avec un filtre de type P1 ou FFP1 (EN143 ou EN149) peut convenir. Dans le cas peu probable où des quantités particulièrement importantes de poussière se formeraient, un appareil respiratoire autonome peut être approprié.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## reBlanX®

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 3-401

Page 4 de 8

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                              |                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'état physique:                                                             | Poudre                                                                                                     |
| Couleur:                                                                     | voir emballage                                                                                             |
| Odeur:                                                                       | caractéristique                                                                                            |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | ca. 110 °C                                                                                                 |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | non déterminé                                                                                              |
| Inflammabilité:                                                              | non déterminé                                                                                              |
|                                                                              | non applicable                                                                                             |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | non déterminé                                                                                              |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | non déterminé                                                                                              |
| Point d'éclair:                                                              | > 250 °C                                                                                                   |
| Température d'auto-inflammation:                                             | > 400 °C                                                                                                   |
| Température de décomposition:                                                | non déterminé                                                                                              |
| pH-Valeur:                                                                   | non déterminé                                                                                              |
| Hydrosolubilité:                                                             | La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau. |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                                                                                                            |
| Solubles dans les hydrocarbures.                                             |                                                                                                            |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | non déterminé                                                                                              |
| Pression de vapeur:                                                          | non déterminé                                                                                              |
| Densité (à 20 °C):                                                           | 1,16 g/cm³                                                                                                 |
| Densité apparente (à 20 °C):                                                 | 700 - 750 kg/m³                                                                                            |
| Densité de vapeur relative:                                                  | non déterminé                                                                                              |

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| Température d'inflammation spontanée |                |
| solide:                              | non déterminé  |
| gaz:                                 | non applicable |
| Propriétés comburantes               |                |
| Non comburant.                       |                |

##### Autres caractéristiques de sécurité

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Taux d'évaporation:      | non déterminé |
| Teneur en corps solides: | 100 %         |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**reBlanX®**

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 3-401

Page 5 de 8

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Décomposition exothermique avec formation de: Méthacrylate de méthyle

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Absence de données toxicologiques.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 10000,0 mg/kg

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Contient peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé non dangereux selon la Directive 1999/45/CE.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**reBlanX®**

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 3-401

Page 6 de 8

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## reBlanX®

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 3-401

Page 7 de 8

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

##### Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

##### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

|                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| Classification          | Procédure de classification |
| Aquatic Chronic 3; H412 | Méthode de calcul           |

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208 Contient peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl. Peut produire une réaction allergique.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**reBlanX®**

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 3-401

Page 8 de 8

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*